Nations Unies S/PV.4158



Conseil de sécurité

Distr. générale
16 juin 2000
Français
Original: anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 4158e séance du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos dans la salle du Conseil, au Siège, à New York, le vendredi 16 juin 2000, à 17 h 30

À sa 4158e séance, tenue à huis clos le 16 juin 2000 à 17 h 30, le Conseil de sécurité a poursuivi l'examen de la situation concernant la République démocratique du Congo.

Le Président a adressé des invitations conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et aux articles 37 et 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, selon qu'il convenait, aux membres du Comité politique pour l'application de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, ainsi qu'à la Zambie, au représentant du Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine et au Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo.

Les membres du Conseil et les membres du Comité politique ont poursuivi leur discussion franche et constructive.

00-48573 (F) 170600 170600